

Département de seine et marne Canton de Serris Mairie de Crécy la Chapelle

## **DECISION MUNICIPALE N°05/2024**

<u>OBJET</u>: LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS EPSON COULEUR AUPRES DE LA SOCIETE GRENKE LOCATION S.A.S.

La Maire de Crécy la Chapelle ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 portant délégation du conseil municipal à Madame la Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

**CONSIDERANT** la nécessité de conserver le photocopieur installé dans les locaux des services de la police municipale, loué depuis octobre 2019, auprès de la société GRENKE LOCATION S.A.S., sise 9-9A rue de Lisbonne – 67 300 SCHILTIGHEIM ;

## **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup>: de prolonger le contrat n°100033334 relatif à la location du photocopieur installé dans les locaux de la police municipale.

**Article 2**<sup>ème</sup>: Précise que le montant de la location est de 432.00 € H.T. soit 518.40 € T.T.C, pour l'année 2024, réglable par loyers trimestriels.

Article 3ème : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année en cours.

**Article 4**ème : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Crécy la Chapelle, le 09 janvier 2024.

Christine AUTENZIO,

Maire.

Accusé de réception en préfecture 077-217701424 20240109-05-2024-Al Date de télétransmission : 10/01/2024 Date de réception préfecture : 10/01/2024